

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1224

présenté par
M. Balanant

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 104, substituer aux mots :

« est une priorité pour les cinq années à venir »

les mots :

« , priorité pour les cinq années à venir, sera faite en prenant compte des besoins spécifiques sur chaque territoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de spécifier que la réservation de berceaux se fera en fonction des besoins de chaque territoire.